



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 17/03/2016

Reçu en préfecture le 17/03/2016

Affiché le

SLO

19_091_20084036-20160315-D2016_15-DE

Séance du 15 mars 2016

L'an deux mille seize et le quinze mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2016/15

Objet : Plan de financement pour la création d'un bâtiment et la réhabilitation des locaux des services techniques de la CCLPA à Lautrec
(Annule et remplace la délibération n°2016/12 du 26 janvier 2016)

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée du projet de création d'un bâtiment et de réhabilitation d'une partie des locaux des services techniques situés à Lautrec. Actuellement implantés sur deux sites et avec un manque important de place, ce projet doit nous permettre de répondre à plusieurs objectifs :

- concentrer le personnel sur un seul pôle et en optimiser le suivi et les déplacements,
- abriter l'ensemble du parc de véhicules et du matériel de la CCLPA pour en faciliter l'entretien, la manutention et augmenter sa durée de vie,
- disposer d'un espace de travail (atelier), de stockage et de locaux pour le personnel en adéquation avec les nouveaux besoins.

Convaincu du rôle que les collectivités ont à jouer dans les démarches environnementales, ce bâtiment intégrera une toiture photovoltaïque et un dispositif de récupération d'eau de pluie.

Monsieur le Président détaille le plan de financement du projet :

Europe (38,74 %)	200.000,00 € (LEADER)
Etat (18,81 % = 25 % de 388.400 € de dépenses éligibles*)	97.100,00 € (DETR)
Région (2,91 %)	15.000,00 €
Département (11,29 %)	58.260,00 €
CCLPA (28,25 %)	145.840,00 €
	516.200,00 € H.T.

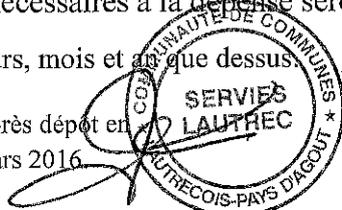
* Les dépenses éligibles pour l'Etat correspondent au montant total des travaux moins l'équipement photovoltaïque.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le plan de financement du projet de création d'un bâtiment et la réhabilitation des services techniques de la CCLPA à Lautrec pour un montant de 516.200 € HT, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de création d'un bâtiment et la réhabilitation des locaux des services techniques de la CCLPA à Lautrec,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter les différentes subventions prévues,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2016.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 17 mars 2016



Le Président
Raymond GARDELLE

